

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain</b>	<b>A3</b>
<b>Aides sociales</b>	<b>338</b>

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education, et notamment l'article L.533-1,
- VU** le Code Rural et de la Pêche Maritime, et notamment les articles L.810-1 et suivants, et L.811-3,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire approuvé par la délibération du Conseil Régional,
- VU** la délibération du Conseil Régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le Budget Primitif 2021, notamment son programme 338 « Aides sociales »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 22 octobre 2010 approuvant le règlement relatif au Fonds Social Lycéen Régional,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 11 juillet 2011 approuvant le règlement relatif au fonds social lycéen et apprenti régional, modifié par délibérations des Commissions permanentes du Conseil régional en date des 9 juillet 2012, 30 septembre 2013, 30 et 31 janvier 2014, 17 novembre 2017, 13 juillet 2018 et 12 juillet 2019,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 12 février 2021 approuvant le règlement relatif au fonds social lycéen régional,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du 29 mars 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

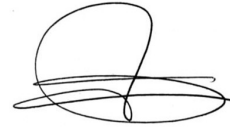
**ENTENDU** Franck NICOLON, Thierry VIOLLAND, Brigitte NEVEUX, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Pascal GANNAT, Christophe CLERGEAU, Isabelle LEROY

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2021 d'une dotation de 50 000 € d'autorisations d'engagement au titre du programme n°338 « Aides sociales »

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Alliance des Pays de la Loire - Traditions et Libertés, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe La Région en Marche

REÇU le 02/04/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs